

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE**

**GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
**Séance du 30 juillet 2015**

**DELIBERATION N° 2015/ 7/109 : FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT - CONVENTION  
RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE ET A LA PREVENTION DES IMPAYES RELATIFS AUX  
FACTURES D'ENERGIE DANS LE CADRE DU FSL ENTRE LE GRAND MONTAUBAN ET  
ELECTRICITE DE FRANCE**

*L'an deux mille quinze, le jeudi 30 juillet à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 24 juillet 2015 .*

**Présents Titulaires : 37**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Anne ALASSANE, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gérard ROUTIER, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALLO, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 8**

Mesdames, Messieurs, Danielle AMOUROUX à Brigitte BAREGES, Maxime BERAUDO à Jean-François GARRIGUES, Pauline BLANC à Valérie RABAULT, Paul GRAND à Christian MOULIS, Jean-Louis IBRES à Christine MOLLIN, Laurence PAGES à Pierre-Antoine LEVI, Christian PEREZ à Marie-Claude BERLY, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES.

**Absents Excusés : 6**

Mesdames, Messieurs, Roger CATUSSE, Alain CRIVELLA, Thierry DEVILLE, José GONZALEZ, Véronique MALY, Isabelle SOULAYRES.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Martial DEJEAN**

**Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de la compétence « Equilibre social de l'habitat » le Grand Montauban – Communauté d'Agglomération a déclaré d'intérêt communautaire le 1er janvier 2007, la gestion d'un Fonds Local de Solidarités pour le logement (FSL), conformément aux dispositions de la loi du 13 août 2004.

Par délibération du 13 avril 2015, le Conseil Communautaire a autorisé Madame la Présidente à signer un avenant à la « convention de mandat pour la gestion technique, comptable et financière des deux fonds de solidarité pour le logement » permettant de proroger d'un an la convention initiale 2012-2014 dans l'objectif de la rédaction d'un nouveau règlement intérieur, conformément aux souhaits du Comité de Pilotage du 28 novembre 2014.

En ce qui concerne les impayés d'électricité et de gaz naturel, la saisine des opérateurs EDF et GDF-Suez est rendue obligatoire par la nécessité d'obtenir la signature d'une convention.

La présente convention 2015-2017 définit les modalités d'intervention, la nature et les conditions de mise en œuvre des aides aux impayés ainsi que les mesures de prévention dont peuvent bénéficier les personnes en situation de précarité afin de préserver leur accès à l'Electricité. Elle est conclue pour une durée d'un an renouvelable deux fois maximum.

La contribution financière annuelle d'EDF sera notifiée en début d'année civile et au plus tard le 30 juin. La répartition de cette dotation s'effectuera de la façon suivante, telle que définie dans la convention de mandat pour la gestion technique, comptable et financière des deux fonds de solidarité pour le logement » :

- 40% pour le fonds communautaire
- 60% pour le fonds départemental

Au vu de ces éléments et de l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 23 juillet 2015, je vous propose :

- ↳ D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention 2015-2017 « Gestion du dispositif solidarité Energie » du FSL dont les signataires sont le Grand Montauban – Communauté d'Agglomération et EDF SA, telle qu'annexée à la présente délibération.

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- ↳ D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention 2015-2017 « Gestion du dispositif solidarité Energie » du FSL dont les signataires sont le Grand Montauban – Communauté d'Agglomération et EDF SA, telle qu'annexée à la présente délibération.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :
De sa transmission en Préfecture le : <b>03 AOUT 2015</b>
De sa publication le : <b>03 AOUT 2015</b>
et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 31 juillet 2015

La Présidente,  
Brigitte BAREGES